



ARDENNE
METROPOLE

LE MAG



Cérémonie de remise des Trophées des entreprises - 3 février 2017

Aiglemont
Arreux
Les Ayvelles
Balaives-et-Butz
Balan
Bazeilles
Belval
Boutancourt
Chalandry-Éclair
La Chapelle
Charleville-Mézières
Cheveuges
Cliron
Daigny
Damouzy
Dom-le-Mesnil
Donchery
Élan
Étrépy
Fagnon
Fleigneux
Flize
Floing
Francheval
La Francheville
Germelle
Gespunsart
Givonne
Glaire
La Grandville
Hannogne-Saint-Martin
Haudrecy
Houldizy
Issancourt-et-Rumel
Illy
Lumes
La Moncelle
Montcy-Notre-Dame
Neufmanil
Nouvion sur Meuse
Nouzonville
Noyers-Pont-Maugis
Poureu-Bois
Poureu-Saint-Rémy
Prix-lès-Mézières
Saint-Aignan
Saint-Laurent
Saint-Menges
Sapogne-Feuchères
Sécheval
Sedan
Thelonne
Tournes
Villers-Semeuse
Villers-sur-Bar
Ville-sur-Lumes
Vivier-au-Court
Vrigne-aux-Bois
Vrigne-Meuse
Wadelincourt
Warcq

ÉDITO

Un pacte gagnant-gagnant

Dans un mois, début avril, je proposerai une nouvelle fois à mes collègues élus de ne pas augmenter la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). C'est la taxe "censée" couvrir les dépenses occasionnées par le ramassage et le traitement de nos déchets. "Censée" car malheureusement le produit de cette taxe est loin de nous permettre d'équilibrer le budget déchets d'Ardenne Métropole. Un équilibre pourtant indispensable si nous voulons continuer à investir dans des projets porteurs comme le campus des Ardennes ou le déploiement de la fibre optique dans toutes les communes. Comme toujours, la solution de facilité serait d'augmenter cette taxe.

Depuis 3 ans, je m'y refuse ! Je sais que dans de nombreux foyers, en ville comme à la campagne, on compte souvent à l'euro près pour boucler la fin du mois... Il est donc hors de question de recourir à l'augmentation des impôts tant qu'une autre solution peut être envisagée.

Or, dans le domaine des déchets, une alternative existe, réaliste si chacun de nous veut bien se donner la peine de jouer le jeu. Cette alternative porte un nom : le tri ! C'est en triant plus et mieux que nous parviendrons à diminuer le coût du traitement de nos déchets. Notre situation budgétaire impose un effort, qui sera soit financier soit civique. Concrètement, ou nous faisons en sorte d'augmenter sensiblement le tonnage de la collecte sélective (papiers, emballages plastique, boîtes de conserve...), ou nous acceptons de voir la taxe sur les ordures ménagères augmenter.

C'est donc un pacte gagnant-gagnant que je vous propose : en appliquant avec conscience les consignes de tri, aidez-nous à éviter d'augmenter la TEOM.

Boris Ravignon
Président d'Ardenne Métropole
Maire de Charleville-Mézières

GESTION DES DÉCHETS : TRIER PLUS POUR MAÎTRISER LES COÛTS

Agir pour la planète, c'est le pacte que vous propose Ardenne Métropole.

Chaque année, les habitants d'Ardenne Métropole produisent près de 60.000 tonnes de déchets. Ces derniers peuvent prendre différentes formes, du classique sac poubelle aux tontes de pelouse en passant par les encombrants, les apports en déchèterie, le verre ménager ou le résultat de la collecte sélective, les fameux sacs ou bacs jaunes. Mais dans tous les cas de figure, le traitement de ces déchets a un coût, répercuté sur les usagers sous la forme d'une taxe annuelle, la Teom (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Depuis la création de notre communauté d'agglomération, en janvier 2014, cette taxe est restée stable. Ce qui constitue déjà une bonne surprise compte tenu de l'augmentation naturelle du coût de la vie : pour ne prendre que cet exemple, le carburant utilisé par

les camions bennes n'est pas tout à fait au même tarif qu'il y a 3 ans... Revers de la médaille, le "budget déchets" d'Ardenne Métropole est déficitaire : - 450.000 € l'an dernier. En clair, malgré cette Teom que nous versons tous, malgré les efforts quotidiens de rationalisation des collectes, la gestion de nos déchets nous coûte de l'argent.

Pour résorber ce déficit, deux solutions sont possibles. L'une est douloureuse : l'augmentation de la Teom. L'autre est fédératrice : prendre la résolution de mieux trier nos déchets. Actuellement, pour une tonne de déchets recyclables (papier, plastique, métal...), nous produisons cinq tonnes d'ordures ménagères qui finissent enfouies sur les sites de Sommauthe ou Eteignières. Pas terrible pour la planète... et plus cher : le coût de traitement d'une

tonne de déchets enfouis est supérieur de 110 € à celui d'une tonne de déchets recyclables.

Nous pouvons, nous devons donc faire beaucoup mieux ! Cela passe par quelques gestes simples à adopter au quotidien, que nous vous rappelons avec plaisir. Des gestes qui auront deux impacts bénéfiques : ils vous permettront de préserver à la fois notre environnement et votre portemonnaie.

Alors aidez-nous à vous faire réaliser des économies !

Une question sur le tri ?

Ardenne Métropole
Service Gestion des déchets
03 24 57 83 20
dechets@ardenne-metropole.fr
Valodéa : www.valodea.fr



Le parcours des déchets au centre de tri

Les déchets sont acheminés sur un tapis vers un tunnel qui les trie en fonction de leur taille. Les métaux ferreux sont extraits et l'acier est compacté en paquets. Les déchets passent ensuite par des trieurs optiques qui les séparent automatiquement grâce à un système de caméras et de souffleries. Suivant leur taille et leur matière, ils aboutissent soit dans des alvéoles de stockage, soit dans une cabine où des contrôleurs achèvent le travail en dirigeant les erreurs de tri vers le site d'enfouissement d'Eteignières. Les différentes matières recyclables sont quant à elles compactées en balles de 250 à 600 kg puis transportées vers les différentes usines de recyclage.

ON TRIE TOUS LES EMBALLAGES, MÊME LE PLASTIQUE !

Jusqu'alors, seules les bouteilles en plastique, les emballages en métal, en papier et en carton pouvaient être triés. Mais désormais, dans les Ardennes, il n'y a plus aucun doute à avoir : tous les emballages se trient, même ceux en plastique ! Pour recycler plus, il suffit donc de trier plus... et mieux !

Vous pouvez désormais placer dans votre bac ou sac jaune les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bain, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...



QUESTIONS PRATIQUES

Je fais quoi du polystyrène ?

Les barquettes en polystyrène, comme les barquettes de viande par exemple, se trient. Mais les cales et les confettis en polystyrène utilisés pour protéger un produit fragile sont, de par leur taille, à déposer en déchèterie.

Les bidons d'huile de vidange, de white spirit, les sprays d'insecticide sont des emballages. Est-ce que l'on peut les jeter au tri ?

Non : ces emballages ont contenu des produits dangereux qui doivent être traités spécifiquement (en déchèterie par exemple). Les emballages de ces produits sont souillés et doivent donc eux aussi être déposés en déchèterie.

Que faire des emballages composés de plusieurs matières, carton et plastique par exemple ?

Ils sont acceptés mais il faut les séparer au moment de les jeter. En effet, le centre de tri sépare les déchets par matière à l'aide des tris optiques et cela risque de conduire à des erreurs (ex : du carton dans les plastiques ou inversement). Les opercules ou films de certains emballages sont aussi d'une matière différente de celle de l'emballage en lui-même (ex : barquette de beurre et opercule ou film en aluminium). Il faudra donc séparer les opercules des pots, barquettes ou boîtes avant de les jeter au tri.

La vaisselle jetable est-elle acceptée dans le tri ?

Non, la vaisselle jetable n'est pas un emballage. De plus, d'ici 2020, la vaisselle jetable en plastique sera interdite et seule la vaisselle compostable (en amidon de maïs par exemple) sera commercialisée et le centre de tri ne traite pas les déchets compostables, il faudra donc les jeter aux ordures ménagères.



DÉCHETS VERTS

On ne change pas une formule qui gagne.



Pour la 3^{ème} année consécutive, Ardenne Métropole va proposer du 3 avril au 27 octobre le ramassage des déchets verts auprès des personnes âgées d'au moins 75 ans ou handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité.

Cette initiative lancée en 2015 connaît en effet un succès grandissant : l'an dernier, plus de 1.700 foyers répartis sur 37 communes ont profité de cette offre gratuite, pour un total dépassant 750 tonnes de déchets collectés.

COLLECTE DU 3 AVRIL AU 27 OCTOBRE

Pour bénéficier de cette collecte hebdomadaire, il suffit de s'inscrire (modalités au numéro gratuit 0800 29 83 55), sachant que ces inscriptions sont automatiquement reportées d'une année sur l'autre : il est donc inutile d'effectuer la moindre démarche si vos déchets verts étaient déjà ramassés l'an dernier.

Renseignements : 0800 29 83 55 dv@ardenne-metropole.fr

DU COMPOST GRATUIT !

Les efforts effectués par chacun d'entre nous en matière de déchets verts portent leurs fruits. Et ces derniers arrivent à maturité au printemps sous la forme d'une distribution gratuite de compost. L'idéal pour prendre soin de votre jardin avec un engrais naturel !

Du 21 mars au 16 avril, dans la limite des stocks disponibles, vous pourrez vous fournir librement en compost dans les déchèteries suivantes :

Du 21 mars au 16 avril 2017

Venez chercher gratuitement du compost* dans les déchèteries participantes
*dans la limite des stocks disponibles



- ♦ Aiglemont 03 24 35 38 80
- ♦ Gespunsart 03 24 54 62 16
- ♦ Glaire 03 24 56 98 23
- ♦ Flize 03 24 56 91 64
- ♦ Pouru-Saint-Rémy 03 24 56 29 76
- ♦ Vrigne-aux-Bois 03 24 58 28 47
- ♦ Le Waridon - Montcy-Notre-Dame 03 24 35 38 80

Valodéa
www.valodea.fr
prevention@valodea.fr
03 24 55 65 23

Ardenne Métropole
Service Gestion des déchets
www.ardenne-metropole.fr
03 24 57 83 20
0800 29 83 55
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

GRATUITÉ POUR LES ACCOMPAGNANTS DANS LES BUS

A l'instar de la SNCF, Ardenne Métropole a décidé d'accorder la gratuité des titres de transport aux accompagnateurs de personnes handicapées (tous handicaps confondus) sur l'ensemble des lignes de bus relevant de sa responsabilité.

C'est sur une proposition du Comité Ardenne de l'Association Valentin Haüy, association au service des aveugles et des malvoyants, faite à Jérémy Dupuy, vice-président d'Ardenne Métropole en charge des transports, que cette heureuse initiative a été acceptée.

Afin de pouvoir bénéficier de cette gratuité, la personne handicapée doit présenter sa carte d'invalidité ayant un taux d'incapacité égal ou supérieure à 80% et portant la mention "besoin d'accompagnement" au chauffeur du véhicule. Ce dernier remettra à l'accompagnateur un titre de transport à 0 € qu'il devra conserver.

Il est précisé que seul l'accompagnateur bénéficie de cette gratuité et que la personne handicapée s'acquitte du prix du ticket.



Renseignements :

Agence Tac

11 rue Noël à Charleville-Mézières
03 24 33 32 32

Agence Sedan Bus

55 place de la Halle à Sedan
03 52 72 97 01

Association Valentin Haüy

06 50 92 52 23

comite.ardennes@avh.asso.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT : NOUVEAUX RÈGLEMENTS



Les règlements des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif ont évolué.

Vous pouvez les consulter sur le site d'Ardenne Métropole www.ardenne-metropole.fr

Ils sont également disponibles au **siège d'Ardenne Métropole** (49 av. Léon Bourgeois à Charleville-Mézières) et aux **points d'accueil de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement** (Place Marceau et rue de l'Industrie à Charleville-Mézières).

Bon à savoir : Ardenne Métropole a mis en place le paiement de vos factures par internet, pensez-y ! Plus d'infos sur le site d'Ardenne Métropole ou directement sur www.tipi.budget.gouv.fr

ENTRE PETITS ET GRANDS : LA SAISON CONTINUE

Voici les prochains spectacles proposés dans le cadre de la saison culturelle jeune public d'Ardenne Métropole :

▶ **"Le Swing de l'Alligator"** (conte et musique, dès 3 ans)
Mardi 7 mars, 18 h 30, à Givonne (salle des fêtes)
Mercredi 8 mars, 18 h 30, à Donchery (salle G. Nique)
Jeudi 9 mars, 18 h 30, à Houldizy (centre culturel rural)

▶ **"Dark Circus"** (projection, musique, dès 7 ans)
Mardi 21 mars, 19 h, à Charleville-Mézières (Théâtre)

▶ **"Vivlio"** (danse, vidéo, conte, dès 6 ans)
Mardi 4 avril, 19 h,
à Charleville-Mézières (Théâtre)

▶ **"Le Vol des Hirondelles"**
(danse et poésie, dès 2 ans)
Mercredi 5 avril, 18 h 30,
à Vrigne aux Bois (salle des fêtes)



Plus d'infos sur
www.ardenne-metropole.fr



Olivier Wicquart



JM Besenval

Billetterie :

- ♦ au Théâtre de Charleville-Mézières (Place du Théâtre du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 30)
- ♦ en ligne sur www.charleville-mezieres.fr, Services en un clic / Billetterie du théâtre
- ♦ sur place le soir du spectacle